

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2025

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : N. BIDET, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL (arrivée à 18h24), F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, S. OLIVER.

Absents excusés : A. BOLON (pouvoir à F. GARIN), V. COURTINE, F. COUTURIER, H. REYNAUD (pouvoir à P. GODET)

Secrétaire de séance : MF. MARTINOD

Date de la convocation : 21 janvier 2025

- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2024 :

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

- Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 1^{er} juillet au 27 janvier 2024 :

REPRISES ET DELIVRANCES DE CONCESSIONS

Période du 1^{er} juillet 2024 au 27 janvier 2025

Concessions accordées :

Cimetière de Vieu : M. André PÉTROUD – 250 € - 30 ans

Mme Danièle GONGUET – 250 € - 30 ans

Mme Jeanne PATTIER – 250 € - 30 ans

M. Noël BORGEY – 250 € - 30 ans

Mme Dominique EMIN – 250 € - 30 ans

DÉCISIONS DU MAIRE

PÉRIODE DU 03 décembre 2024 au 27 janvier 2025	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
LAGRANGE chaudière Vieu	929.99 + 264.45€
GEDIMAT cuisine logement Lompnieu	981.04€
PROLIANS grillage DECI	3113.39€
Les CAUDALIES vœux du Maire	960€
ADEQUAT armoire + rayonnages archives	1149.90€

Délibérations :

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération pour le vote d'une subvention à Mayotte. Accepté par l'assemblée.

- Subvention à Mayotte :

Face à l'urgence de la situation et à l'appel de l'AMF (Association des Maires de France) à la solidarité pour la population de Mayotte dévastée par le cyclone Chido, Madame le Maire propose de contribuer à soutenir les victimes en faisant un don de 500 € à la Croix Rouge, partenaire de la mobilisation.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée approuve ce soutien à Mayotte et autorise Madame le Maire à verser ce don à la Croix Rouge.

- Arrêté de déport :

JF. MARTINE 1^{er} adjoint, indique qu'un permis de construire, référencé PC00103624C0002M01, a été instruit par le mari de Mme le Maire, Romuald GODET, architecte. L'article L422-7 du code l'urbanisme prévoit que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

En l'absence de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne JF MARTINE pour instruire ce dossier.

- Convention de bail avec la NEC (Nouvelles Energies Citoyennes)

Madame le Maire rappelle la délibération DE_2024_058 du 14 octobre 2024 autorisant la NEC (Nouvelles Energies Citoyennes du Bugey) à lancer les études techniques pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar technique de la mairie.

Les études ont été menées et la déclaration préalable de travaux n° 00103624C0041 déposée le 17 décembre 2024 a reçu un arrêté de non-opposition daté du 9 janvier 2025. Elle informe que la pose des panneaux a été plus rapide que prévu du fait de la disponibilité de l'entreprise pour réaliser le chantier. Elle rappelle les caractéristiques techniques : les panneaux seront installés sur une surface de 203.81m², pour une puissance totale de 45.39 kWc. Il convient maintenant de signer la convention de bail régissant les modalités de mise à disposition de la toiture du hangar et d'entretien de l'équipement.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée autorise Mme le Maire à signer la convention.

- Renégociation du loyer du local de l'Amicale de chasse de Belmont :

Madame le Maire informe le conseil municipal que les représentants de l'Amicale de chasse de Belmont lui ont exposé lors d'un entretien, leurs difficultés financières et ont demandé une renégociation du loyer de leur local de chasse.

Les chasseurs avancent l'augmentation de tous leurs frais notamment l'augmentation de la facture liée aux dégâts de sangliers que l'augmentation des cartes de sociétaire de +25% n'a pas suffi à couvrir. Ils s'inquiètent également de la baisse chaque année des prélèvements de sangliers due à la baisse des surfaces de culture et du désintérêt au fil du temps pour ce loisir entraînant petit à petit la baisse des sociétaires. Ils souhaiteraient donc la gratuité du local argumentant leur participation en main d'œuvre à sa construction, le paiement de la toiture du bâtiment, le versement d'une location depuis de nombreuses années remboursant le coût des matériaux. Ils mentionnent également une participation régulière à l'entretien des chemins forestiers. Madame le Maire propose d'entendre la demande de l'Amicale de chasse et de réduire le loyer à 300€ permettant de couvrir la taxe foncière et d'ordures ménagères. Les factures d'eau et d'électricité sont réglées par l'association. Elle rappelle que les autres sociétés de chasse occupent gracieusement leurs locaux. Elle souhaite également que soit reconnu le caractère constructif des échanges réguliers entretenus avec l'Amicale de chasse de Belmont et le parfait respect des termes de la convention de mise à disposition.

A 14 voix pour et 3 contre, l'assemblée accepte la proposition de Madame le Maire de réduire le loyer à 300€ et l'autorise à signer la nouvelle convention.

- Reconduction de la convention avec VVR pour l'espace coworking

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée le 1er octobre 2023 avec l'association Vivre en Valromey Retord pour la gestion et l'animation de l'espace coworking et ce pour une année, le renouvellement étant assujéti à un bilan d'activité. La fréquentation reste stable, l'augmentation attendue n'a pas eu lieu expliquée notamment par la généralisation de la fibre sur le territoire et un rétropédalage des entreprises concernant le télétravail. De nouvelles initiatives sont organisées par l'association : portes ouvertes, formations... L'association accepte de se réengager pour une année pour continuer à faire connaître ce lieu. Madame le Maire propose donc un avenant à la convention existante d'un an aux mêmes conditions, soit 500€ de location et 200€ de charges par mois.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la proposition de Madame le Maire d'un avenant d'un an à la convention aux mêmes conditions.

- ONF : programme de coupes 2025 – Etat d'assiette

Madame le Maire expose le programme de coupe et l'état d'assiette transmis par l'Office National des Forêts pour 2025.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée, décide de reporter les ventes de Belmont-Luthézieu à l'année prochaine et autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente pour Sutrieu et Lompnieu.

-Devis des travaux réhabilitation fruitière et école de Fitignieu :

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de rénovation énergétique, sont nécessaires dans les appartements communaux de Fitignieu (ancienne Mairie et ancienne Fruitière) pour en améliorer la performance énergétique et le confort des locataires. Après étude par le SIEA dans le cadre de leur mission « économe de flux » il a été décidé de changer les radiateurs électriques, d'améliorer le fonctionnement des VMC en place et de changer les fenêtres en double vitrage. Des travaux de peinture seront également réalisés pour rafraîchissement d'un logement non occupé. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises locales. Après analyse en commission travaux, il est proposé de retenir les entreprises GAUTHIER pour la peinture : 14777,84 € TTC, VAL'ELEC pour l'électricité : 16415.90€ TTC, CEDRIC LYVET pour les menuiseries : 25365.26 € TTC. Soit un total de 57559.50 € TTC.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide les devis présentés.

-Mise en vente de la fruitière de Charancin :

Madame le Maire explique que la commune a mandaté l'Agence Orpi du Plateau d'Hauteville pour procéder à l'estimation et à la vente de l'ancienne fruitière de Charancin au 94 rue du Comtat Pré Madame – Charancin, cadastrée 086 B 130 d'une surface de 220 m² environ. L'agence Orpi a mis en vente le bien à 96000€ net vendeur. Des diagnostics énergétiques et d'assainissement sont en cours.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte le mandat d'Orpi et autorise Madame le Maire à faire le nécessaire pour procéder au mieux à cette vente.

-Signature du bail pour l'antenne Free-Mobile :

Madame le Maire rappelle que le groupe Free Mobile a sollicité la commune pour l'implantation d'une station d'antenne relais pour le déploiement de la 5G, au Molard de Linod sur la parcelle 442 B535. L'antenne déjà présente sur une parcelle attenante, appartenant à Orange, Free n'en aura plus le droit d'exploitation fin 2025. Le loyer forfaitaire annuel du bail, toutes charges incluses, est de 8000€. Il sera payé par le preneur, semestriellement et d'avance le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Le bail est consenti pour 12 ans.

À l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte l'implantation d'une station d'antenne-relais de la société Free Mobile et autorise Madame le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette implantation.

- Modification du tableau des emplois permanents :

Suite à la procédure ouverte à une voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial et l'inscription d'un agent sur la liste arrêtée par le Centre de Gestion de l'Ain en date du 29 novembre 2024, Madame le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité et de créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

À l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la proposition de Madame le Maire et décide la création à compter du 1er février 2025 d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie.

- Subvention aux jeunes sapeurs-pompiers :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention faite par la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Culoz-Béon-Artemare. La commune de Valromey-sur-Séran compte un jeune bénévole parmi ces Jeunes Sapeurs-Pompiers. Mme le Maire propose d'attribuer une subvention de 100€.

À l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte le montant de 100€ et autorise Madame le Maire à verser cette somme au JSP Culoz-Béon-Artemare.

Informations communales :

- Cantine de l'école de Champagne : Madame le Maire informe le conseil du souhait de la commune de Champagne de voir réajuster la participation de la commune de V/Séran au coût de la cantine. Les hausses des charges de personnel notamment augmentent le reste à charge assumé par la commune de Champagne. Un calcul détaillé du coût du service est en cours. La commune pourrait être amenée à réévaluer sa participation à hauteur de 10 000€ environ.

- Parking Lompnieu : JF MARTINE rappelle les travaux envisagés pour la réfection du parking de Lompnieu et la canalisation des eaux pluviales.

Trois devis ont été demandés, l'entreprise CGTP sera retenue pour 23962€ TTC.

- Convention avec Mme Carecchio : Madame le Maire annonce que Madame Carecchio, habitante de Vieu, va prendre la suite de Mme Bailly pour la gestion des salles communales à partir du 17 février 2025. Il s'agit pour elle d'un complément d'activité et a souhaité se positionner en auto-entrepreneur. Elle effectuera également le ménage des locaux réalisé jusqu'alors par une entreprise.

- Logement communal Sutrieu : Mme le Maire indique qu'une procédure judiciaire d'expulsion est engagée par la commune pour faute de paiement d'un locataire.

- Travaux de suivi de la source de Songieu/Sutrieu : il s'agit de signer le devis de SODEVAL de 5508€ TTC pour des travaux de suivi de la source. J. FOURNEL explique qu'il s'agit de métérer le débit à la source et le débit à l'arrivée. J. FOURNEL rappelle que cette eau alimente le réservoir de Sutrieu et également un agriculteur. Il s'agit de réguler les débits en installant le compteur sur un terrain communal, la commune aura la charge de gérer au mieux les ressources en eau pour chacun.

- CVE-Heling : Madame le Maire informe avoir relancé CVE Heling afin d'obtenir des éléments d'actualité sur le dossier de centrale hydroélectrique, l'entreprise n'ayant pas répondu au dernier courrier envoyé par la commune en octobre dernier. L'entreprise a fait savoir qu'elle suspendait momentanément ses études faute d'accord écrit des propriétaires fonciers. De plus, le sujet du dévoiement de la canalisation du syndicat du Valromey entraîne aussi des contraintes techniques et foncières non résolues à ce jour. Mme le Maire informe restée toujours en attente des réponses aux questions formulées par le conseil. Elle souhaiterait aussi que cette période soit mise à profit pour rediscuter de la participation des collectivités et citoyens à ce projet.

Informations intercommunales :

- Le SCoT : Madame le Maire informe de la révision du SCoT qui est obligatoire pour intégrer la Loi climat et résilience et la réduction de la consommation foncière. Les échéances sont fixées à février 2027 pour les Scot et février 2028 pour les PLU et cartes communales. Le 1^{er} semestre 2025 est une phase de concertation des élus et des partenaires.

Questions diverses :

- F. GARIN énonce deux projets :

- Le remplacement de flèches de balisage des sentiers (certaines ont disparu, d'autres se sont détériorées), au total de 12 par commune historique. Un devis intéressant a été proposé par une entreprise de Seyssel pour 6 € l'unité soit un total de 288€.

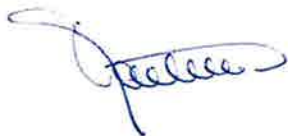
- L'installation de cabanes à livres à Lompnieu, Sutrieu et Belmont (déjà existante à Vieu).

Enfin F. GARIN projette de convoquer la commission culturelle pour une réunion le 19 mars à 19h.

- Madame le Maire propose de planter un arbre par naissance sur la commune. 8 arbres seront plantés en ce début d'année correspondant aux naissances de 2024, ils seront notamment plantés dans le jardin public de Sutrieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.
Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 17 mars à 18h.

Le secrétaire de séance
MF MARTINOD



Le Maire,
Pauline GODET

